Heures d’ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 10 h à 15 h
Fermé tous les jours de 12 h à 13 h
Vendredi : Sur rendez-vous seulementé

Nos coordonnées

Municipalité de Saint-Médard
51-A, rue Principale Est
Saint-Médard, Québec G0L 3V0
Tél. : 418 963-6276
Fax : 418 963-6468
Courriel : admin@st-medard.qc.ca

URGENCE—9-1-1

Sureté du Québec ; 911 ou 310-4141 ou *4141

Vos organismes

Club des 50+ de Saint-Médard 418 963-1359
La Fabrique—Gérard Ouellet : 418 963-3061
Centre d’action bénévole des Basques 418 851-4068
CAPAB—Centre d’aide aux proches aidants 418 851-4040
Éveil—Ass. des pers. hadicapées 418 851-2861
Transport adapté et collectif 418 851-6861

Heures d’ouverture de la bibliothèque

Le mercredi soir de 19 h à 20 h

Écocentre de la MRC des Basques

400 Rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles QC G0L 4K0 · 418 851-3206
En opération du mercredi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 16h
9 avril au 15 novembre 2025

Prochaine date de tombée :
le 20 du mois, sauf avis contraire.

Prochaine parution : DÉCEMBRE 2025
Pour l’envoi de vos articles et commentaires :
admin@st-medard.qc.ca
Avis : Pour faciliter et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d’apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous seront remis.
Nous ne publions que des articles d’intérêt citoyen.

Votre conseil municipal

Rodolphe Thériault, Maire
Joel Ouellet, conseiller #1
Claudette Blouin, Conseillère #2
Carol gagnon, Conseiller #3
Sophie Gagnon, Conseillère #4

Votre équipe

Jeanne Lapalme,Directrice générale/ greffière-trésorière
Sébastien Marquis, Voirie
Alexandre Desjardins— Inspecteur municipal

Municipalité de Saint-Médard

VOTRE BULLETIN D’INFORMATION —**OCTOBRE 2025**

Table des matières

2 Votre actualité
3 Votre mot du maire
4 Message de la direction
5 Résumé des réunions de conseil
6 Les organismes de Saint-Médard
7 Vos communiqués
8 Résumé des comptes à payer
9 Règlements et autres dossiers juridiques
10 Vos résultats d’élections municipales
11 Vos communications ministérielles
12 Coordonnées utiles

RÉSULTATS D’ÉLECTION

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025



Votre actualité



CARREFOUR 50 + du QUÉBEC

Club des 50 ans et plus de Saint-Médard/Saint-Guy

581 801-4753

Vos communications ministérielles

Piscines résidentielles - La ministre des Affaires municipales respecte son engagement de repousser la date butoir du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

QUÉBEC, le 22 oct. 2025 /CNW/ - Tel qu'elle s'y était engagée, la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, annonce l'adoption, par le Conseil des ministres, d'un projet de règlement qui reporte la date butoir pour effectuer des travaux afin de sécuriser les piscines résidentielles. Elle formalise ainsi son intention, annoncée le 19 septembre dernier, d'accorder un répit aux citoyens et aux municipalités, en réponse à certains enjeux rencontrés quant aux délais pour effectuer les travaux de conformité requis, et compte tenu de la rigidité du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*.

Le projet de règlement prévoit que l'échéance pour assurer la conformité des piscines construites avant 2010, qui étaient auparavant exemptées de l'application du *Règlement*, sera repoussée de deux ans. En plus d'accorder plus de temps aux citoyens pourplanifier leurs travaux, ce report permettra de mieux répartir la demande auprès des entrepreneurs, tout en travaillant en collaboration avec les municipalités pour identifier des solutions pouvant faciliter l'application du *Règlement*. La nouvelle échéance sera donc fixée au 30 septembre 2027. Aucune autre modification au *Règlement* n'est soumise dans le cadre du présent projet.

Enfin, bien qu'un report soit proposé, la sécurité des piscines résidentielles demeure la priorité. Aussi, les propriétaires sont invités à poursuivre la planification et la réalisation de leurs travaux afin de rendre leurs installations conformes.

ublié aujourd'hui dans la Gazette officielle du Québec, le projet de règlement est soumis à une période de consultation de 45 jours, au terme de laquelle le gouvernement pourra procéder à l'édiction du *Règlement*.

Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à limiter l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par certaines mesures, telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité se refermant et se verrouillant automatiquement.

- Ce règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors terre ou démontables (gonflables ou autres).
- Les municipalités sont responsables de l'application du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* et de la délivrance d'un permis pour la construction d'une piscine ou d'une installation connexe (clôture, terrasse, plateforme, etc.).

À la suite d'enquêtes sur des noyades survenues depuis 2011, huit rapports de coroners ont recommandé que le *Règlement* soit modifié pour y assujettir les piscines déjà existantes au moment de son entrée en vigueur.

Vos résultats d'élections municipales

Le 2 novembre dernier, les médardois et les médardoises ont été nombreux à voter lors de la journée de scrutin.

Rappelons que monsieur Rodolphe Thériault, Maire a été élu par acclamation, ainsi que monsieur Joel Ouellet, conseiller #1, madame Claudette Blouin, Conseillère #2 et monsieur Carol Gagnon, Conseiller #3.

Les élections municipales ont porté Sophie Gagnon, au poste de conseillère #4 avec 66 votes.

Ce qui représente 61,68% des voies.

Raphaelle Ouellet, qui occupait un autre poste a quant à elle récoltée 41 voies.

Encore bravo à Sophie Gagnon!

Poste 4

Poste de conseillère ou conseiller municipal

- Nombre de votes valides : 107
- Nombre de votes rejetés : 0

Candidate ou candidat	Parti politique ou équipe	Pourcentage de votes	Votes
Sophie Gagnon		61,68 %	66
Raphaelle Ouellet (Occupait un autre poste)		38,32 %	41

Votre mot du maire



C'est avec plaisir, que je prend place comme maire à Saint-Médard. Depuis plusieurs années, je participe aux décisions de ma municipalité et puisque mon expérience peut vous apporter une gestion basée sur la stabilité, il m'est très important de souligner que ma participation ne fait que commencer.

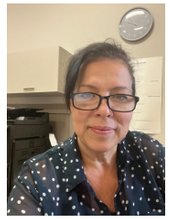
Déjà, mon intérêt pour les différents dossiers de la municipalité, prend place, car je m'implique à chaque vendredi dans la gestion des dossiers en cours.

Je prend aussi quelques moments pour vous inviter aux différentes séances de conseil, la prochaine étant le 7 novembre ou je ferai tout en mon pouvoir pour répondre à vos nombreuses questions.

Au plaisir!

Rodolphe Thériault
Maire de Saint-Médard

L'équipe des employés municipaux



Jeanne Lapalme
Directrice générale/
Greffière-trésorière
Direction, gestion
des comptes de taxes,
facturation.

EMPLOI

Chauffeur recherché pour la saison hivernale
(Bienvenue aux retraités)

Communiquez avec la
direction au 418 963-6276



Sébastien Marquis
Employé municipal
Disponible du
lundi , au vendredi.
Résident de la municipalité
depuis 2020.

Message de la direction



Bonjour, chers citoyens, chères citoyennes,

La municipalité a connu un redressement et une gestion provisoire avec la commission municipale du Québec afin de s'assurer que les finances publiques reprennent leurs lettres de noblesse. Avec la nouvelle équipe qui arrive en poste, je suis enthousiaste de porter la gestion de la municipalité vers les objectifs que l'ont s'est fixés. N'oubliez pas que la dernière année a vu ses finances analysées par différents spécialistes, afin de mettre à jour les rapports financiers de 2023-2024 et pour juin 2026, nous vous produirons le rapport normal annuel de 2025.

Bonne lecture à tous !

Jeanne Lapalme

Directrice générale/Greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Médard

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2026

Ces séances se tiendront le vendredi et débuteront à 19 h :

9 janvier	**1er mai**	**4 septembre**
6 février	**5 juin**	**2 octobre**
6 mars	**3 juillet**	**6 novembre**
3 avril	**7 août**	**4 décembre**

L'armoirie de Saint-Médard a été créé par madame Bertha Gagnon. Si jamais vous connaissez la date de création, veuillez communiquer avec nous!

Règlements et autres dossiers juridiques

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MÉDARD

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-247

DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AINSI QUE LES RÈGLES DE DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

ADOPTÉ par la Commission municipale du Québec
Pendant l'administration provisoire de la municipalité

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District : Rimouski
Localité :
Nº de dossier : 100-22-007550-256

COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

DANY BEAULIEU
Partie demanderesse

contre

MUNICIPALITÉ DE SAINT_MÉDARD
Partie défenderesse

DEMANDE DE TRANSFERT À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES

☐ La partie défenderesse _____, qui est une personne physique, demande que cette cause soit transférée à la Division des petites créances.

À _____, le _____

_____
Partie défenderesse

Adresse : _____

Téléphone : _____

☑ La partie défenderesse Municipalité de Saint-Médard, qui est une personne morale, une société, une association ou un autre groupement sans personnalité juridique, demande que cette cause soit transférée à la Division des petites créances.

Je, soussigné, Jeanne Lapalme, déclare que je suis le représentant de la partie défenderesse à titre de :

☑ dirigeant ☐ salarié à son seul service et je ne suis pas avocat.

En tout temps au cours de la période de 12 mois qui précède la présente demande, la partie défenderesse, qui est une personne morale, une société, une association ou un groupement sans personnalité juridique, comptait sous sa direction ou son contrôle au plus 10 personnes avec lesquelles elle était liée par contrat de travail.

À Saint-Médard, le 2025-09-17

_____
Partie défenderesse

Adresse : 51-A rue Principale Est
Saint-Médard QC G0L 3V0

Téléphone : 418-963-6276

Résumé des comptes à payer

Factures à payer	Montant
ATELIER DE RÉPARATION GÉNÉRALES	1 491.60 $
ATELIERS SRM	3 374.43 $
BUANDERIE NORMAND	87.70 $
BUREAU PRO (FOURNITURE BUREAU)	194.09 $
BUREAU PRO (PHOTOCOPIES)	186.12 $
CAMILIEN CHARRON	29.78 $
CENTRE ROUTIER	123.11 $
ELECTRO BASQUES	1 724.63 $
ÉQUIPEMENTS 132	84.51 $
ÉQUIPEMENTS 132 589964-589839-589871-586706-586337)	310.48 $
GMF LUBRIFIANTS	1 209.43 $
H2LAB	515.07 $
KADORAMA	109.21 $
LAPALME JEANNE (DÉPLAC.PAIEMENT ET CELL)	139.98 $
MACPEK	(44.37) $
MALLETTE TROIS-PISTOLES	8 033.42 $
MALLETTE (CONTRAT 2024)F1-00364933- F1-00362967	4 647.81 $
MARQUIS SÉBASTIEN (LUNETTE DE SÉCURITÉ- DÉPL. EXAM.)	159.78 $
MÉTAL AP (JOB REDRESSER GRATTE- PRINTEMPS 2025)	4 809.50 $
MUN. SJDD - QUOTE PART INCENDIE	9 150.00 $
MRC DES BASQUES COMPTABILITÉ 2023	578.27 $
MRC DES BASQUES QUOTE-PART DÉCHETS	2 144.00 $
MRC DES BASQUES QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 985.00 $
NORS - RADIATEUR	3 053.18 $
NUMAX AFFICHAGE NUMÉRIQUE	240.00 $
RDL TÉLÉCOM - VÉRIF EXTINCTEURS	280.43 $
REMORQUE DE L'ISLE	632.36 $
SANI-MANIC RESEAU SANITAIRE	1 747.51 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	11 847.00 $
SERRURIER CLE MOBILE	383.45 $
SIGNOPLUS	238.78 $
VISA: voir version détaillée plus bas: Jeanne, Sébastien	935.84 $
	60 402.10 $

Résumé des réunions de conseil

Séance extraordinaire du 24 octobre 2025, 18 h 30

- 2025-078 RÉSOLUTION— Calendrier des séances du conseil

Séance extraordinaire du 24 octobre 2025, 18 h 45

- Comptes à payer—Septembre 2025

Séance extraordinaire du 24 octobre 2025, 19 h 00

- 2025-079 RÉSOLUTION—Contrat de travail de la direction REMIS
- 2025-080 RÉSOLUTION— Maintient des autorisation de signatures de la direction

Séance extraordinaire du 31 octobre 2025, 18 h 00

- 2025-081 RÉSOLUTION— Autorisation de signatures pour le nouveau maire

Résumé de l'administration provisoire

2025-018 Liste des salaires—sem 34
2025-017 Salle municipale—Remplacement panneau électrique
2025-016 Liste des salaires—sem 33
2025-015 Formation PG pour la direction
2025-014 Liste des comptes à payer—JUIN 2025
2025-013 Liste des salaires—sem 32
2025-012 Liste des salaires—sem31
2025-011 Camion de voirie—entretien
2025-010 Contrat de services professionnels—comptabilité 2024
2025-009 Services de comptabilité—MRC des Basques
2025-008 Liste des salaires—SEM 30
2025-007 Liste des comptes à payer—MAI2025
2025-006 Règlement suivi budgétaire et délégation de pouvoir de dépenser
2025-005 Factures à payer—Avocats firme Morency
2025-004 Liste des comptes à payer—AVRIL 2025
2025-001 Mairesse suppléante et signataire

Comptes à payer Septembre 2025 Total: 86 981.75$



Le gala folklorique a été une grande réussite encore cette année grâce aux commanditaires, aux bénévoles et aux musiciens ainsi que ceux qui ont préparé les repas.
La participation de chacun d'entre vous est primordiale pour la réussite d'une telle activité.
Merci à tous!

Revenu 8 220 $
Dépenses 1217$









APPELEZ INFO-SANTÉ
24 heures par jour, 7 jours par semaine

Prochaine séance de conseil
le 7 novembre à 19 h,
à la salle municipale

au 3 rue de l'Église